



Titre de sejour etudiant ou vie familiale apres un pacs

Par **coeurdelion123**, le **05/05/2010** à **00:10**

Bonjour,

je suis étudiant étranger et je suis en couple ça fait 4 ans avec un français. Nous avons habité ensemble pendant 2 ans, un an de séparation et on habite de nouveau ensemble. j'habite chez lui aujourd'hui, et j'ai toujours eu son adresse sur tous mes papiers!!!

Actuellement je suis en 1^{er} année de doctorat et mon titre de séjour est valable jusqu'à octobre. On pense se pacser à la fin mai, quel est le titre de séjour que j'en aurai? étudiant ou vie familiale? sachant que on peut démontrer plusieurs années de vie en commune, j'ai toujours travaillé avec le rectorat comme assistant de langue et j'ai jamais été en situation irrégulière?

Merci beaucoup de votre réponse

Par **chris_idv**, le **04/06/2010** à **14:50**

Bonjour,

C'est à vous de choisir la nature du titre de séjour que vous sollicitez.

Cordialement,